

NOTE DE SERVICE

N° 11-064-V37 du 22 décembre 2011

NOR : BCR Z 11 00064 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de décembre 2011

CONCOURS INTERNE DE TECHNICIEN GÉOMÈTRE DU CORPS DES GÉOMÈTRES- CADASTREURS DES FINANCES PUBLIQUES 2012

ANALYSE

La procédure d'inscription à la préparation au concours interne de technicien géomètre du corps des géomètres-cadastrateurs des Finances publiques 2012 est ouverte jusqu'au 17 janvier 2012. Les agents remplissant les conditions et souhaitant y participer, doivent dans le délai imparti, s'inscrire auprès de l'ENFiP.

Date d'application : 22/12/2011

MOTS-CLÉS

TECHNICIEN GÉOMÈTRE ; GÉOMÈTRE CADASTREUR DES FINANCES PUBLIQUES ;
CONCOURS DE RECRUTEMENT ; PRÉPARATION AU CONCOURS ADMINISTRATIF

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	COM	CSOM	CSE		

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

*École nationale des Finances publiques
Direction du Recrutement*

SOMMAIRE

A. PRÉSENTATION	3
B. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS.....	3
C. LES ÉPREUVES DU CONCOURS.....	4
D. LES MODALITÉS D’INSCRIPTION À LA PRÉPARATION.....	5
1. Agents disposant d’une adresse professionnelle se terminant par « dgfip.finances.gouv.fr »	5
2. Agents ne disposant pas d’une adresse professionnelle se terminant par « dgfip.finances.gouv.fr »	6
E. LES TRAVAUX INCOMBANT AUX DIRECTIONS	6
1. La gestion des inscriptions	6
2. Le contrôle des conditions.....	6
F. LE CALENDRIER DE LA PRÉPARATION.....	7
G. LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE	7
H. LE GALOP D’ESSAI	8
I. LES STAGES PRÉSENTIELS.....	8
1. L’organisation	8
2. Les conditions de participation	9
J. LES FACILITÉS HORAIRES	9

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE : Codifications FLORE à l’attention des directions.....	10
--	----

A. PRÉSENTATION

L'École nationale des Finances publiques (ENFiP) organise au profit des fonctionnaires de la DGFIP qui réunissent les conditions d'ancienneté et de grade requises pour concourir, une préparation au concours interne de technicien géomètre du corps des géomètres-cadastrés des Finances publiques 2012.

La préparation comporte :

- une préparation par correspondance comprenant l'envoi ou la mise en ligne de trois fascicules (au choix du candidat). Les deux premiers fascicules comporteront chacun un sujet de devoir à envoyer à la correction (le corrigé figurera au début du fascicule suivant). Le troisième fascicule contiendra le corrigé du devoir précédent, celui du galop d'essai ainsi que deux devoirs autocorrectifs ;
- un galop d'essai ;
- une préparation présentielle aux épreuves d'admissibilité sous la forme de deux stages (cf § F).

Précision : le premier stage est ouvert aux préparants appartenant à la DGFIP sous condition d'être inscrits à la préparation par correspondance. Le deuxième stage est réservé aux préparants qui rempliront les conditions d'assiduité requises (infra, § I 2°).

B. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Par référence à l'article 6 du décret n° 2010-983 du 26 août 2010 (JO du 28 août 2010) :

« Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa. ».

C. LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Épreuves écrites d'admissibilité
<p>► Épreuve n° 1 (durée : 3 heures ; coefficient 5) L'épreuve consiste en la réponse à des questions et / ou cas pratique à partir d'un dossier composé de documents à caractère administratif. Pour cette épreuve, le dossier ne peut excéder vingt pages.</p> <p>► Épreuve n° 2 (durée : 3 heures ; coefficient 6) Résolution d'un ou plusieurs problèmes ou exercices et/ou réponses à des questions, au choix du candidat à l'inscription sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la topographie et les travaux techniques pour la confection et la mise à jour de plans cadastraux ; 2. les aspects administratifs et juridiques de la confection et mise à jour du plan ; 3. le plan informatisé ; 4. la législation fiscale et l'évaluation des propriétés bâties et non bâties.
Épreuves d'admission
<p>► Épreuve n° 1 de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée : 25 minutes ; coefficient 8) L'épreuve consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels ainsi que sa motivation. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et/ou son parcours professionnel d'une durée de cinq à sept minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury, notamment sur sa connaissance de l'environnement de la direction générale des Finances publiques. Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours dont le modèle est disponible sur le site intranet de la direction générale des Finances publiques. Il est transmis au jury par le service organisateur du concours, après l'établissement de la liste d'admissibilité.</p> <p>► Épreuve n° 2 d'exercices physiques (coefficient 1) Les candidats et candidates doivent effectuer les trois exercices physiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – course de 100 mètres pour les hommes, 60 mètres pour les femmes ; – lancer du poids de 6 kilogrammes pour les hommes, 4 kilogrammes pour les femmes ; – saut en hauteur avec élan.
<p>Chacune des épreuves est notée de 0 à 20.</p> <p>Sont éliminés de plein droit les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires écrites et orales, à l'exception de l'épreuve d'admission n° 2.</p>

Le programme des épreuves du concours interne de technicien géomètre du corps des géomètres-cadastrés des Finances publiques est fixé par l'arrêté du 19 mai 2011 (JO du 1^{er} juin 2011).

D. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Préalablement à leur inscription, les candidats devront s'assurer qu'ils remplissent toutes les conditions pour concourir au titre du concours interne de technicien géomètre du corps des géomètres-cadastreurs des Finances publiques 2012.

1. AGENTS DISPOSANT D'UNE ADRESSE PROFESSIONNELLE SE TERMINANT PAR « DGFIP.FINANCES.GOUV.FR »

Les agents de la DGFIP qui s'inscrivent à cette préparation doivent procéder à leur inscription via Ulysse *au plus tard le 17 janvier 2012.*

Seules les personnes ayant une adresse professionnelle se terminant par « dgfip.finances.gouv.fr » pourront accéder au dispositif d'inscription en ligne. *Attention, cette adresse ne pourra être utilisée qu'une seule fois pour une préparation donnée.*

La procédure d'inscription en ligne se déroule *en plusieurs étapes*¹ :

- Cliquer sur le lien qui se trouve en page d'accueil de l'intranet Ulysse ENFiP (rubrique recrutement/préparation aux concours/technicien géomètre des Finances publiques /inscription) ou saisir dans la barre d'adresse suivante : <http://prepa.dgfip.finances.gouv.fr> et suivre la procédure indiquée.
- Un premier courriel sera alors envoyé sur la messagerie professionnelle du préparant lui permettant d'accéder au formulaire d'inscription en ligne. À cette occasion, les préparants saisiront un certain nombre d'éléments relatifs à leur situation administrative qu'ils pourront, en tant que de besoin, retrouver sur AGORA, sur leur bulletin de salaire ou auprès de la division des ressources humaines. Il leur sera également demandé d'indiquer s'ils souhaitent ou non suivre le cycle présentiel de préparation.

Attention : *par défaut, c'est la réponse « NON » qui est sélectionnée à la question « souhaitez-vous suivre les stages présentiels ? ». Pour participer à ces stages et au galop d'essai, il convient de cocher « OUI », sinon, seule sera possible la participation au galop d'essai.*

- Après validation et certification sur l'honneur par le préparant, un deuxième courriel indiquant la prise en compte de la demande d'inscription à la préparation sera alors adressé accompagné d'un récapitulatif de celle-ci (document pdf).
- Après vérification de la validité de l'inscription par le service compétent, un dernier courriel de confirmation sera envoyé aux préparants.

Les préparants conserveront ces courriels.

Inscriptions multiples

Les préparants au concours interne de technicien géomètre du corps des géomètres-cadastreurs des Finances publiques peuvent également s'inscrire à la préparation au concours de contrôleur interne des Finances publiques, contrôleur interne des Finances publiques de 2^{ème} classe affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur et/ou contrôleur interne spécial des Finances publiques.

Ils choisiront pour chaque préparation par correspondance, l'option à laquelle ils souhaitent être préparés.

S'il est possible de s'inscrire simultanément à plusieurs préparations par correspondance, en revanche, un préparant ne peut suivre qu'un seul cycle présentiel au titre de la même année.

¹ Un guide d'utilisation de la plate-forme d'inscription en ligne sera disponible sur Ulysse ENFiP.

L'ENFiP procédera après la clôture des inscriptions aux vérifications nécessaires. Tout préparant inscrit au titre de la même année à plusieurs cycles présentiels sera positionné d'office sur le seul premier stage auquel il se sera chronologiquement inscrit. Ce positionnement est irrévocable.

2. AGENTS NE DISPOSANT PAS D'UNE ADRESSE PROFESSIONNELLE SE TERMINANT PAR « DGFIP.FINANCES.GOUV.FR »

Les personnes ne disposant pas d'une adresse professionnelle se terminant par « dgfip.finances.gouv.fr » devront contacter *au plus tard le 17 janvier 2012*, la division des préparations aux concours via la boîte fonctionnelle : enfip.prepa@dgfip.finances.gouv.fr

Un courriel sera alors envoyé aux candidats afin de leur indiquer la procédure à suivre pour s'inscrire auprès de l'ENFiP *avant le 17 janvier 2012*.

Important : LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES *IMPÉRATIVEMENT* AVANT LE 17 JANVIER 2012, DÉLAI DE RIGUEUR. AUCUNE INSCRIPTION ULTÉRIEURE NE SERA ACCEPTÉE.

LES PRÉPARANTS AU CONCOURS INTERNE DE TECHNICIEN GÉOMÈTRE DU CORPS DES GÉOMÈTRES CADASTREURS DES FINANCES PUBLIQUES DOIVENT CHOISIR L'OPTION AU TITRE DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N° 2 À LAQUELLE ILS DÉSIRENT ÊTRE PRÉPARÉS. *CE CHOIX EST IRRÉVOCABLE TOUT AU LONG DE LA PRÉPARATION.*

AUCUNE MODIFICATION DU CHOIX DE L'OPTION PRÉPARÉE OU DU SOUHAI EXPRIMÉ DE SUIVRE OU NON LE CYCLE PRÉSENTIEL NE SERA PLUS PRISE EN COMPTE APRÈS LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS.

L'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION NE VAUT PAS INSCRIPTION AU CONCOURS.

L'attention des agents est appelée sur la nécessité de remplir de façon exhaustive et exacte le formulaire d'inscription. Toute erreur non signalée à l'ENFiP (enfip.prepa@dgfip.finances.gouv.fr) avant le 17 janvier 2012 ne pourra être prise en compte.

E. LES TRAVAUX INCOMBANT AUX DIRECTIONS

1. LA GESTION DES INSCRIPTIONS

L'attention des responsables locaux de la formation professionnelle est appelée sur le fait que la date limite d'inscription à la préparation doit être *impérativement respectée*.

Aussi leur est-il demandé de veiller à ce que les agents placés sous leur autorité puissent prendre connaissance de la présente publication dans les meilleurs délais.

Suite aux résultats des mouvements de mutation des agents de catégorie C, les directions de départ des agents mutés au 1^{er} avril 2012 devront en informer les directions de nouvelle affectation pour leur permettre d'intégrer les préparants dans l'organisation de la suite de la préparation. En outre, elles procéderont aux modifications idoines dans l'application informatique ONTOMANTICS.

2. LE CONTRÔLE DES CONDITIONS

Le contrôle des conditions à remplir par les candidats pour bénéficier de la préparation sera réalisé par les directions (ressources humaines et formation professionnelle) après la clôture des inscriptions. Elles valideront directement dans l'application informatique ONTOMANTICS les agents de leur direction qui remplissent les conditions d'inscription pour le 24 janvier 2012 au plus tard. Elles veilleront particulièrement à ce que les préparants aient indiqué leur numéro DGI.

Les directions ont reçu un guide leur permettant de valider dans l'application ONTOMANTICS les candidats qui remplissent les conditions d'inscription.

Une fois les contrôles effectués par les directions, les candidats remplissant les conditions requises recevront un dernier courriel de confirmation d'inscription à la préparation émanant de l'ENFiP.

Enfin, les responsables locaux de la formation professionnelle devront impérativement informer la division des préparations, des besoins spécifiques nécessaires aux candidats inscrits à cette préparation, permettant de pallier d'éventuels handicaps (notamment visuels).

F. LE CALENDRIER DE LA PRÉPARATION

Le calendrier prévisionnel de la préparation aux épreuves d'admissibilité pour le concours interne de technicien géomètre du corps des géomètres cadastrés des Finances publiques est le suivant :

- *Date limite d'inscription* : 17 janvier 2012 ;
- *Stage présentiel n° 1* : 1 jour fin janvier 2012 ;
- *Fascicule n° 1* :
 - 30 janvier 2012 ;
 - *Date limite de renvoi des devoirs* : 20 février 2012 ;
- *Fascicule n° 2* :
 - 29 février 2012 ;
 - *Date limite de renvoi des devoirs* : 21 mars 2012 ;
- *Stage en présentiel n° 2* : 5 jours courant avril 2012 (centré sur l'épreuve d'admissibilité n° 2) ;
- *Galop d'essai* : 29 mars 2012 ;
- *Fascicule n° 3* (2 devoirs autocorrectifs) : 3 mai 2012 ;
- *Stage présentiel n° 3* : 1 jour en mai 2012.

G. LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

Cette préparation sera disponible sous deux formes : fascicules papier ou mise en ligne sur la plate-forme d'e-formation SYFADIS. Cette plate-forme est accessible à l'adresse suivante :

<https://e-formation.institut.minefi.gouv.fr> (un guide d'accès à SYFADIS sera disponible sur Ulysse ENFiP).

Elle comprendra deux devoirs à envoyer à la correction, deux devoirs autocorrectifs ainsi qu'un galop d'essai (pour chaque épreuve) et s'échelonne de *janvier à mai 2012*.

Chaque fascicule de la préparation par correspondance pourra contenir des plans détaillés, des éléments de méthodologie, des chroniques et des sujets de devoirs autocorrectifs ou à renvoyer à la correction tant pour la première que pour la seconde épreuve d'admissibilité dans l'option qui aura été sélectionnée.

La consultation des supports mis en ligne sur la plate-forme SYFADIS suppose que les candidats disposent d'un accès à Internet.

Le choix du candidat quant au support de formation sélectionné sera mentionné lors de l'inscription à la préparation.

Les candidats disposent d'un délai de trois semaines suivant la diffusion des supports pour rendre leurs devoirs. Ce délai expiré, les corrigés seront mis en ligne sur SYFADIS. De plus, des questionnaires autocorrectifs y seront accessibles.

Les préparants doivent retourner leurs copies directement aux correcteurs, dont les coordonnées figurent dans les fascicules. Ils devront joindre à l'appui de leur copie une enveloppe *suffisamment affranchie portant leur nom et adresse* pour le retour de leur copie après correction. Ces informations doivent être rigoureusement identiques à celles indiquées lors de l'inscription.

Le choix exprimé lors de l'inscription de l'option préparée pour l'épreuve d'admissibilité n° 2 étant *irrévocable* pour l'ensemble de la durée de la préparation, les devoirs envoyés à la correction dans une autre matière que celle sélectionnée dans ce cadre ne seront ni corrigés, ni comptabilisés pour la détermination du critère d'assiduité pour la participation au cycle présentiel.

Les devoirs devront être effectivement rédigés². Les copies adressées à la correction ne répondant manifestement pas à cette exigence seront en conséquence considérées comme non effectivement rédigées et ne seront pas prises en compte pour l'assiduité (stage présentiel).

H. LE GALOP D'ESSAI

Le galop d'essai sera organisé par les directions à la date indiquée dans le calendrier figurant au § F.

Les candidats qui, lors de l'inscription, n'ont pas souhaité suivre les stages présentiels, conservent néanmoins la possibilité de participer au galop d'essai.

L'ENFiP adressera en temps utile aux directions les documents nécessaires.

À l'issue du galop d'essai, les responsables de la formation professionnelle décocheront³ dans l'application ONTOMANTICS, les préparants de leur direction qui, régulièrement inscrits et convoqués, n'ont pas participé au galop d'essai et pour lesquels un *motif légitime* d'empêchement n'a pas été reconnu. Ces motifs seront appréciés par la direction dont dépend l'agent convoqué.

I. LES STAGES PRÉSENTIELS

1. L'ORGANISATION

Les premier et troisième stages présentiels de la préparation au concours interne de technicien géomètre du corps des géomètres-cadastrés des Finances publiques seront organisés par les directions dont dépendent les préparants. Le deuxième stage, centré sur l'épreuve d'admissibilité n° 2, sera organisé selon des modalités précisées ultérieurement.

Une note ENFiP relative à l'organisation de ces stages présentiels sera publiée après la clôture des inscriptions.

Les formateurs seront sélectionnés par les responsables de la formation professionnelle parmi les cadres A ou B ayant déjà participé à des actions présentielles de préparation aux concours ou manifestant un attrait particulier pour ce type d'action de formation.

Le SDNC adressera en temps utile aux directions organisatrices les documents préparants⁴, et l'ENFiP, la liste des candidats à convoquer pour chacune des sessions.

² Par effectivement rédigé, il convient d'entendre un devoir traduisant un réel travail personnel du préparant. Ne doivent ainsi pas être regardés comme un devoir effectivement rédigé les simples plans ou les copies ne dépassant pas les quelques paragraphes. Il ne doit en revanche pas être tenu compte, dans cette appréciation, des qualités de fond et de mérite du devoir.

³ Avant le 05/04/2012.

⁴ Les documents formateurs seront mis en ligne sur le portail formation. Les conseillers formation seront chargés de transmettre aux formateurs les documents.

Les préparants seront inscrits et convoqués via FLORE par les responsables locaux de la formation professionnelle. À cet égard, la codification FLORE des stages présentiels est jointe en annexe.

Une évaluation à chaud de chacun de ces stages sera réalisée après chaque session.

À l'issue des premier et deuxième stages présentiels, les responsables de la formation professionnelle décocheront⁵ dans l'application ONTOMANTICS, les préparants de leur direction qui, régulièrement inscrits et convoqués, n'ont pas participé au stage présentiel et pour lesquels un *motif légitime* d'empêchement n'a pas été reconnu. Ces motifs seront appréciés par la direction dont dépend l'agent convoqué.

2. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le premier stage est ouvert à tous les préparants ayant souhaité suivre le cycle présentiel de préparation aux épreuves d'admissibilité. La participation aux deuxième et troisième stages présentiels est subordonnée à une condition d'assiduité, mesurée selon deux critères cumulatifs :

- avoir participé au premier stage présentiel ;
- avoir retourné à la correction dans les délais impartis les 2 devoirs contenus dans le *fascicule 1*.

La décision de radiation est prise par l'ENFiP à partir des données transmises par les correcteurs de la préparation par correspondance et par les directions.

Elle est notifiée aux intéressés.

La radiation du stage présentiel n'a aucune incidence ni sur la préparation par correspondance, ni sur la possibilité de participer au galop d'essai.

J. LES FACILITÉS HORAIRES

Les agents de la DGFIP, parents d'un ou plusieurs enfants non encore scolarisés dans l'enseignement secondaire à la date du début de la préparation, bénéficieront de facilités horaires en vue de préparer un concours d'un volume de trois fois sept heures.

Ces facilités horaires supplémentaires seront accordées à tous les agents (hommes et femmes), quel que soit leur grade. Si les deux parents sont agents de la DGFIP, ils pourront chacun bénéficier de ces facilités.

Ces facilités horaires prendront la forme d'autorisations d'absence pour préparation aux concours d'une journée ou d'une demi-journée prise à la libre convenance de l'agent au cours de la période ouverte par la préparation dans la limite de trois journées.

POUR LE DIRECTEUR DE L'ECOLE NATIONALE DES FINANCES PUBLIQUES,
LE DIRECTEUR DU PÔLE RECRUTEMENT

JEAN-MICHEL BLANCHARD

⁵ Date communiquée ultérieurement.

ANNEXE : Codifications FLORE à l'attention des directions

Code FLORE	Intitulé	Durée
PCB 231 O	Stage introductif	1
PCB 232 O	Stage présentiel n°2	5
PCB 233 O	Galop d'essai	1
PCB 234 O	Stage présentiel n°3	1

ISSN : 0984 9114